

# Santé. Pour limiter les fermetures de classes

## Covid-19 : un nouveau protocole s'applique à l'école

**UN NOUVEAU** protocole s'applique désormais dans les écoles : les règles concernant les cas contacts d'un élève porteur de la Covid-19 sont assouplies à compter d'aujourd'hui, ce qui devrait limiter le nombre de fermeture de classes.

Pourquoi ?

Ce changement a été décidé après la publication jeudi d'un avis du Haut conseil pour la santé publique (HSCP), selon lequel les enfants sont peu susceptibles de se contaminer entre eux et de contaminer les adultes.

« En milieu scolaire, les enfants sont peu à risque de forme grave et peu actifs dans la transmission de la Covid. Le risque de transmission existe surtout d'adulte à adulte et d'adulte à enfant, et rarement d'enfant à enfant ou d'enfant à adulte », écrit le HSCP.

Que va-t-il changer ?

Lorsqu'un enfant sera confirmé cas positif à la Covid-19 dans une classe, celle-ci pourra désormais continuer de se tenir normalement pour les autres élèves, qui ne seront plus considérés comme des contacts à risque.

De même, les personnels ne seront pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère de l'Éducation).

« Au moins la règle paraît plus compréhensible et va entraîner moins de fermetures de classes, ce qui sera beaucoup plus simple à gérer au quotidien pour les familles », s'est réjoui Gérard Pommier, le président de la Peep, fédération de parents d'élèves Peep.

Quand une fermeture sera-t-elle décidée ?

Désormais, il faudra trois cas confirmés parmi les élèves d'une même classe pour que celle-ci soit considérée comme « contacts à risque ». L'Autorité de santé validera la

liste des élèves et personnels devant être isolés sept jours.

Auparavant, l'Agence régionale de santé pouvait décider une fermeture à partir d'un seul cas dans une classe.

« On a l'impression que le virus s'arrête à la porte de l'école », réagit Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU. « Le risque que l'on prend, c'est de ne plus informer les parents de l'existence de cas à l'école, et que le virus se propage au sein des familles car il peut y avoir des enfants asymptomatiques. »

« Cette annonce surprise intervient en même temps que la reprise épidémique, donc cela suscite forcément les inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves », estime de son côté Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa.

Quand faut-il un test ?

Si un élève est identifié comme un « contact à risque », il doit rester à son domicile. Il peut revenir à l'école au bout de sept jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition toutefois qu'il ne présente pas de symptôme.

S'il présente des symptômes évocateurs, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour ne se fera qu'après sept jours (si les symptômes ont disparu).

Si un agent est identifié comme « contact à risque », il revient dans l'école ou l'établissement si son test, réalisé sept jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif.

S'il présente des symptômes évocateurs, il reste chez lui et ne peut revenir que si le médecin n'a pas prescrit de test ou, le cas échéant, que ce test est négatif.

76

écoles

89 établissements scolaires, publics et privés sous contrat, sont fermés en France en raison de cas de contamination par le coronavirus, dont 76 écoles.



Les enfants seraient peu susceptibles de se contaminer entre eux et de contaminer les adultes.